

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 septembre 2019	N° 2019-556

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

M. Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 septembre 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2019-556

Blanquefort - Parc des jalles - Aménagement des gravières des Flamands- Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention d'investissement - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Blanquefort s'est engagée dans une politique de valorisation des anciens sites d'exploitation de graves et sables : les gravières. La ville de Blanquefort porte ainsi trois projets de réhabilitation de gravières, tels que le site de Padouens, les plans d'eau d'Arboudeau.

L'usage futur des différents plans d'eau a été défini en tenant compte de la compatibilité des usages avec la sensibilité écologique et paysagère des sites considérés et la pérennisation des associations.

Ces projets se font en lien avec le projet d'aménagement du parc naturel des jalles en cours de concertation. Celui-ci se déploie sur un très vaste territoire de 6 000 ha et présente des enjeux métropolitains tant du point de vue de sa biodiversité et ses richesses écologiques que du point de vue agricole et de sensibilisation à l'environnement.

Les gravières des flamands sont un site d'extraction de graves des sociétés GSM et Lafarge. La ville travaille en collaboration avec ces exploitants et prévoit de réhabiliter ce site en un vaste espace naturel et de réserve de biodiversité avec accès limité, afin d'en préserver la sensibilité écologique (visites naturalistes avec guide). La remise en état du site sera réalisée à l'horizon du printemps 2022, dans le cadre de l'arrêté préfectoral d'exploitation.

La ville souhaite développer la maîtrise foncière de ce site, dans l'optique d'une meilleure préservation des enjeux écologiques et d'une ouverture maîtrisée au public. Elle a donc validé l'achat de parcelles de l'entreprise Lafarge, déjà réhabilitées, par délibération en date du 26 juin 2017, annexée au présent dossier.

En effet, la société Lafarge a fini d'exploiter une partie de ce site et a proposé à la commune l'acquisition de cette partie de terrains sortis du périmètre d'exploitation et remis en état. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- BH 38 p d'une surface de 141 490 m²
- BH 66 p d'une surface de 117 102 m²
- BH 67 d'une surface de 10 671 m²
- AX 40 d'une surface de 6 603 m²

Soit une surface totale de 27, 5956 hectares pour un prix total de 8278,68 € HT.

Cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 dans la fiche action C040560089, « Parc des Jalles - Aménagement des gravières et sentiers ».

Cette action s'inscrit dans le règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux Métropole, validé par la délibération n°2018-154 du 23 mars 2018, et qui se propose de soutenir financièrement toute action des communes qui ambitionnent notamment de réaliser des travaux de protection, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels ou agricoles, des paysages ou du bâti y afférent.

La commune de Blanquefort sollicite à ce titre la participation financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 4 000 €, soit 48,3 % du budget total estimé à 8278,68 € HT.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique après la production du budget définitif acquitté par la commune de Blanquefort au plus tard 6 mois après la date de réalisation effective de la vente.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
----------	---------	----------	---------

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5215-26 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Blanquefort n° 17-093 du 25 septembre 2017 sur les délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Blanquefort n° 17-064 du 26 juin 2017, relatif à l'achat à la société Lafarge de terrains dans le cadre de la réhabilitation de gravières,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets nature-agriculture des communes,

VU le dossier de demande d'aide de juin 2019 présenté par la commune de Blanquefort.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE cette action est inscrite au contrat de co-développement 2018-2020 dans la fiche action C040560089, « Parc des Jalles - Aménagement des gravières et sentiers », et qu'elle répond à l'enjeu du nouveau règlement d'intervention métropolitain nature-agriculture de préservation et de valorisation dans une logique combinée de gestion durable et de sensibilisation des espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que des sites à enjeux écologiques, tels que l'ancien site d'exploitation des gravières des flamands.

DECIDE

Article 1 : une subvention d'investissement d'un montant de 4 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, au titre de : « Aménagement des gravières et sentiers ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2019, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
PUBLIÉ LE : 2 OCTOBRE 2019	

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLANQUEFORT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Séance ordinaire du : 26 Juin 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 33

*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Aujourd'hui le vingt-six juin deux mille dix-sept à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Blanquefort dûment convoqué en date du 19 juin 2017 (convocation affichée en Mairie en date du 19 juin 2017) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA, Maire

PRESENTS A LA SEANCE

PRESENTS : Véronique FERREIRA, Maire

Pierre LABORDE, Sylvie CESARD-BRUNET, Patrick BLANC, Brigitte GUYONNAUD, Jean-Claude MARSAULT, Sandrine LACAUSSE, Jacques PADIE, Isabelle MAILLE et Michel BRET, Adjoints.

Sylvie-LACOSSE-TERRIN, Aysel AZIK, Jean-Marie DELUCHE, Virginie JOUVE, François GUENET, Christiane DEPALLE, Bruno FARENIAUX, Monique MEDEVILLE, Mélanie BENARD, Christophe JUSSON, Francis JOVER, Philippe GALLES, Nathalie GAUTIER, Valérie CARPENTIER, Luc SIBRAC, Fabienne CASTAING et Louis VERGNEAUD, Conseillers Municipaux.

EXCUSES REPRESENTES : Gilles PENEL, Aurore LAMOTHE, Danièle LALEMANT et Patricia DUREAU.

ABSENTS : Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE.

SECRETAIRE DE SEANCE : François GUENET.

LA SEANCE EST OUVERTE

En vertu de la loi du 2 mars 1982
codifiée, le Maire certifie que la
présente délibération (et ses
annexes)
a été RECUE en Préfecture

le 27 JUIN 2017

et PUBLIEE en Mairie

le 28 JUIN 2017

Le Maire



Affaire n° 17-064

ACHAT A LA SOCIETE LAFARGE DE TERRAINS DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE GRAVIERES

La ville de Blanquefort porte un projet global de réhabilitation des anciennes gravières de la commune, et œuvre en ce sens en partenariat avec les exploitants des différents sites qui seront chargés de la remise en état et de la renaturation de ces sites.

La société Lafarge a fini d'exploiter une partie du site des Flamands et a fait une offre de vente d'une partie des terrains sortis du périmètre d'exploitation et remis en état. Les parcelles concernées sont les suivantes (cf plan en annexe) :

- Parcelle BH 38p, d'une surface de 141 490 m²,
- Parcelle BH 66p, d'une surface de 117 102 m²,
- Parcelle BH 67, d'une surface de 10 761 m²,
- Parcelle AX 40, d'une surface de 6 603 m²,

Soit une surface totale de 27,5956 ha pour un prix total de 8.278,68 €.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

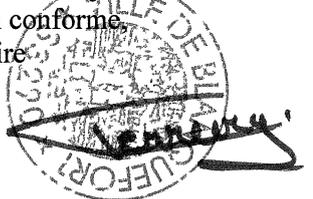
- D'autoriser l'achat à la Société Lafarge des 4 parcelles précitées.
- Et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 31 voix pour et 2 absents (Matthias SWIERZEWSKI et Christian FACIONE).

Fait à BLANQUEFORT le 26 juin 2017.

Pour expédition conforme.

Le Maire





Gravière des flamands
Blanquefort